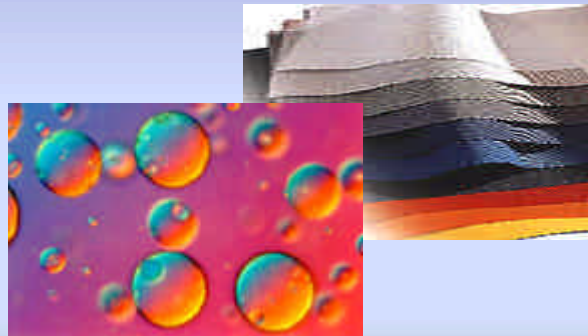


LES COSMETOTEXTILES, VERS UNE NOUVELLE DEMARCHE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE



Jeudi 13 Octobre 2005

Plan

- 1- Textiles Fonctionnels et Cosmétiques: Des frontières aux contours incertains
- 2- La réglementation Cosmétique: Article L.5131-1 du code de la santé publique
- 3- Les textiles fonctionnels, cosmétiques?
- 4- Ni Cosmétique, ni Textile mais Cosmétotextile.
- 5- Quelques exemples de Cosmétotextiles
- 6- Cosmétotextiles: la réunion de trois univers industriels différents
- 7- Une proposition de mode de fonctionnement
- 8- La Micro-encapsulation: la clé de la réussite
- 9- Les tests incontournables
- 10- Les obligations réglementaires des opérateurs non cosmétiques
- 11- Un Schéma d'organisation possible
- 12- Les Cosmétotextiles: Un axe de développement séduisant
- 13- Les contraintes textiles
- 14- Un exemple de réalisation
- 15- Conclusion
- 16- Le Groupe BLONDEL

Jeudi 13 Octobre 2005



TEXTILES FONCTIONNELS, COSMETIQUES, DES FRONTIERES AUX CONTOURS INCERTAINS

Il devient courant de trouver des revendications identiques dans ces deux secteurs

Qu'en est-il des fibres, tissus ou traitements innovants?

- Anti-bactérien
- Thermo-régulants
- Anti-UV, Ignifuges etc...

Textiles ou Cosmétiques ?

Jeudi 13 Octobre 2005



La Réglementation Cosmétique: Article L.5131-1 du code de la santé publique

« On entend par produit cosmétique toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les différentes parties superficielles du corps humain, notamment l'épiderme, les systèmes pileux et capillaire, les ongles, les lèvres et les organes génitaux externes, ou avec les dents, les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ».

Jeudi 13 Octobre 2005

Textiles fonctionnels, cosmétiques?

« On entend par produit cosmétique toute substance (...) destinée à être mise en contact avec les différentes parties superficielles du corps humain, notamment l'épiderme (...), en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ».

Jeudi 13 Octobre 2005

Une première réponse a été apportée par le Bureau de Normalisation des Industries Textiles et de l'Habillement – BNITH –

Est réputé appartenir au domaine textile tout article ou traitement, dont les propriétés sont exclusivement limitées au support textile et ne sont pas destinées à être transférées vers l'Homme.

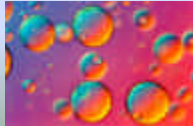


Jeudi 13 Octobre 2005

Une deuxième réponse est apportée par l'article R.5131-2 du code de la santé publique –

qui exige, pour tout produit cosmétique, la constitution d'un dossier comportant:

- 1° La formule quantitative du produit fini
- 2° Les spécifications physico-chimiques et microbiologiques
- 3° La description des méthodes de production attestant le respect des bonnes pratiques de fabrication
- 4° L'évaluation de la sécurité pour la santé humaine du produit fini, profil toxicologique et respect des bonnes pratiques de laboratoire
- 5° L'identification des personnes qualifiées responsable de l'évaluation de la sécurité
- 6° Le recueil des données existantes en matière d'effets indésirables
- 7° Les preuves de l'effet revendiqué
- 8° La transmission à l'autorité compétente (AFSSAPS – Centres Anti-Poison).

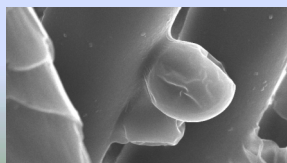


Jeudi 13 Octobre 2005

Ni Cosmétique, Ni Textile, mais Cosmétotextile

Bien qu'aucun texte officiel n'ait été rédigé à l'heure actuelle, une des définitions possibles pourrait être:

Article textile contenant une substance active, susceptible d'être libérée durablement sur les différentes parties superficielles du corps humain, notamment sur l'épiderme, et revendiquant un effet cosmétique.



Jeudi 13 Octobre 2005

Quelques exemples de Cosmétotextiles

Chaussettes
rafraîchissantes



Collants hydratants



Pantalons amincissants



Pantacourts micromassants



T Shirts hydratants



Ceintures amincissantes



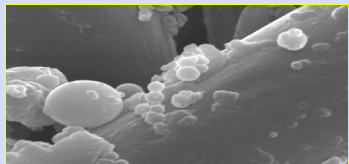
Corsaires amincissants



Jeudi 13 Octobre 2005

Cosmétotextile:

La réunion de trois univers industriels différents,



COSMETIQUE

+

MICRO-ENCAPSULATION

+

ENNOBLISSEMENT TEXTILE

Jeudi 13 Octobre 2005

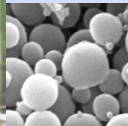
Ayant des normes de fabrication apparemment inconciliables



Cosmétique



Micro-encapsulation



Ennoblement

Jeudi 13 Octobre 2005

La Micro-encapsulation: la clé de la réussite

Protège les actifs cosmétiques en les préservant des agressions extérieures, jusqu'à leur libération

Gère les conditions de relargage



Micro-encapsulation

Assure la fixation durable des actifs sur les fibres textiles

Jeudi 13 Octobre 2005



Une proposition de mode de fonctionnement

(Dans l'attente de textes réglementaires explicites)

Laboratoire cosmétique

Formule un actif, selon les bonnes pratiques



Laboratoire de Micro-encapsulation

Conditionne l'actif, selon les bonnes pratiques

Élabore une membrane, selon les exigences textiles



Unité d'ennoblissement textile

Fixe les capsules sur les textiles, selon BAT[®] et OEKOTEX[®]

**Le donneur d'ordres textile applique intégralement
la réglementation cosmétique**

Jeudi 13 Octobre 2005



Les Tests incontournables

LABORATOIRE COSMETIQUE

Analyse toxicologique et tests de tolérance sur l'actif

LABORATOIRE DE MICRO-ENCAPSULATION

Analyse toxicologique sur les microcapsules

DONNEUR D'ORDRES FINAL

Tests de tolérance et de sensibilisation sur le produit fini,
Tests de revendication sur le produit fini.
Analyse quantitative des taux d'actifs présents sur les
textiles, avant et après lavages

Jeudi 13 Octobre 2005

Les obligations réglementaires des opérateurs non cosmétiques

LABORATOIRE DE MICRO-ENCAPSULATION

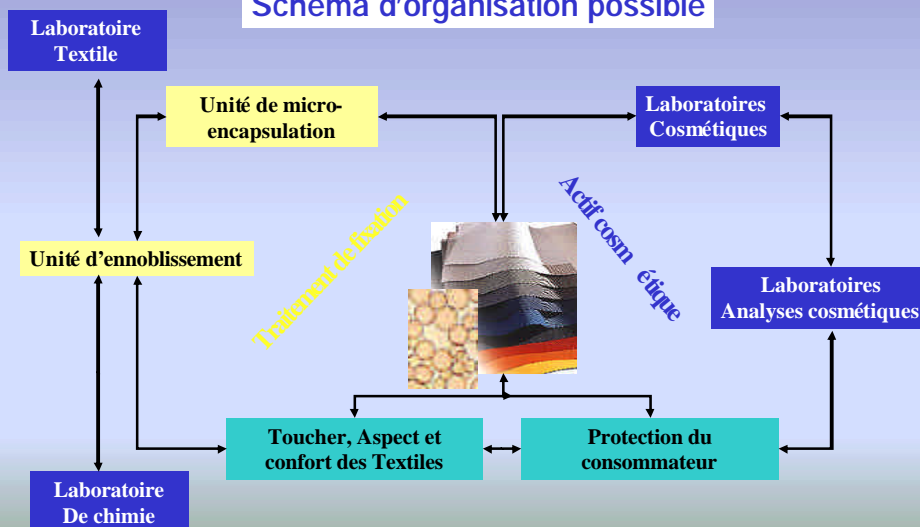
Déclaration Etablissement conditionneur AFSSAPS

DONNEUR D'ORDRES FINAL

Déclaration d'activité cosmétique AFSSAPS
Déclaration de mise sur le marché par produit AFSSAPS
Déclaration par produit Centres Anti-Poison

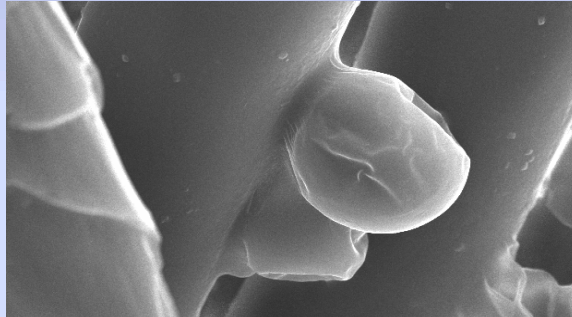
Jeudi 13 Octobre 2005

Schéma d'organisation possible



Jeudi 13 Octobre 2005

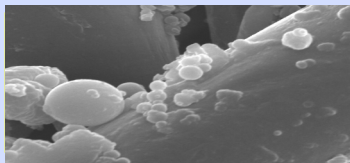
Les Cosmétotextiles: Un axe de développement, séduisant



Mais qui doit être appréhendé avec sérieux

Jeudi 13 Octobre 2005

Les contraintes industrielles textiles sont déterminantes dans le choix des actifs et des procédés d'encapsulation



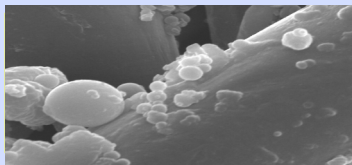
Nécessitent des rendements d'encapsulation proches de 100%

Nécessitent un épuisement et un taux de fixation proches de 100%

Nécessitent des capsules résistantes aux procédés d'ennoblissement

Jeudi 13 Octobre 2005

La nature des supports textiles, la qualité des traitements d'ennoblissements et les actifs encapsulés doivent être cohérents



Nécessite une interconnexion des services R&D

Nécessite des protocoles de contrôles qualité à chaque stade

Nécessite un engagement qualitatif vis-à-vis du consommateur

Jeudi 13 Octobre 2005

L'innovation technologique a donné naissance aux Cosmétotextiles,

Le marketing lui offrira ses lettres de noblesse,

A la seule condition que la priorité soit toujours donnée à la protection du consommateur.

Jeudi 13 Octobre 2005



Une filière innovante opérationnelle

MICROCAPSULES PROCESS & APPLICATIONS

Conception et Production de Microcapsules
Développement de procédés de fixation – FIPRECO®

SA COLOR

Commercialisation.
Microcapsules et produits auxiliaires de fixation

Application sur textiles

Articles confectionnés
Foulardage
Epuisement (Overflow)

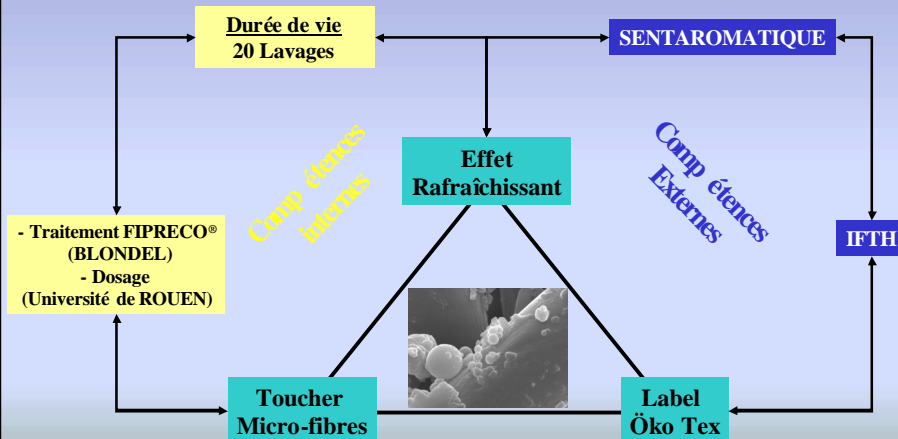
Impression
pigmentaire

Enduction,
Sérigraphie,
Tampographie

Jeudi 13 Octobre 2005

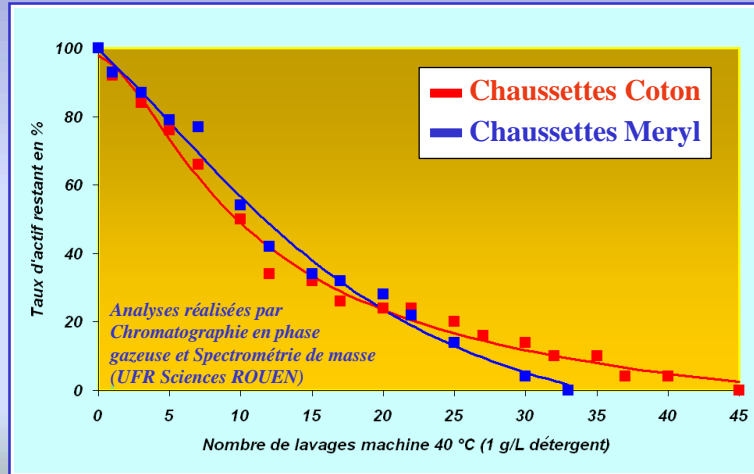


Exemple de Réalisation Chaussettes Meryl Rafrâchissantes



Jeudi 13 Octobre 2005

Chaussettes Rafraîchissantes

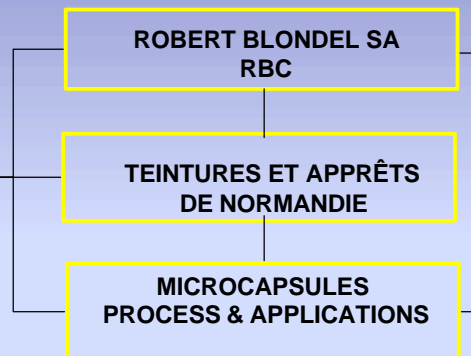


Jeudi 13 Octobre 2005

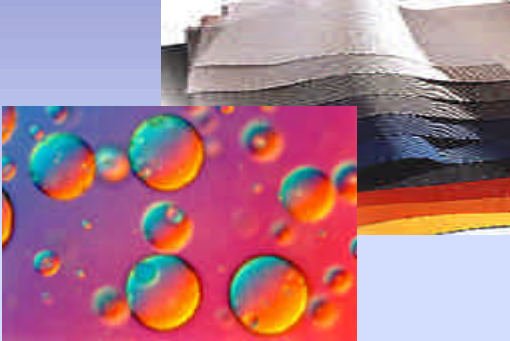
GROUPE BLONDEL
RBC créé en 1887

Données 2004

- 77 personnes
- CA = 13 millions d'euros
- 2 250 tonnes ennoblissement
- 2 sites industriels en banlieue Rouennaise (76)
 - St Léger du Bourg Denis
 - Malaunay



Groupe BLONDEL – BP 76 76162 DARNETAL cedex
Tél: + 33 2 35 08 49 49 – Fax: + 33 2 35 08 99 24 – Mail: contact@robert-blondel.fr



Yann BALGUERIE

**PDG du Groupe BLONDEL
Vice-Président de la Fédération de l'Ennoblement
Textile (F.E.T).
Administrateur de l'Institut Français du Textile et de
l'Habillement. (I.F.T.H).**